

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements..... 01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 1438 - page 897**

**75 - Département de Paris**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de police.

**ASSOCIATION DES JEUNES AVOCATS AUX CONSEILS (AJAC).**

*Objet* : défendre les intérêts individuels et collectifs de la profession d'avocat aux Conseils et les intérêts individuels, matériels et moraux, des avocats aux Conseils devant toute autorité, instance ou juridiction notamment ordinaire ; resserrer entre avocats aux Conseils de même génération des liens d'amitié et de solidarité professionnelles ; étudier tous les problèmes qui concernent la formation et l'exercice de la profession ; favoriser par l'entraide mutuelle le début des jeunes avocats aux Conseils dans leur exercice professionnel ; défendre, définir et promouvoir toutes mesures nécessaires à la protection de la personne, de ses droits et de ses libertés ; défendre, définir et promouvoir toutes mesures nécessaires au respect des droits de la défense des justiciables ; rechercher les moyens de perfectionner la vie juridique et l'administration de la justice devant le Conseil d'état et la Cour de cassation ; utiliser tous les moyens à sa disposition auprès des personnes concernées pour réaliser son objet social prêter aide et assistance à ses membres par les moyens qui sont en son pouvoir et dans toute les circonstances où son intervention est jugée nécessaire.

*Siège social* : 55, avenue Marceau, 75116 Paris.

*Date de la déclaration* : 12 février 2015.